

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 octobre 2022 à 19 heures 15 minutes  
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

### Présents :

Mme BAILLARGUET Emilie, M. BERTHAUD Jimmy, Mme FORGEARD Sylvie, Mme MARQUIS Fernande, Mme ROBIER Yvette, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

### Procuration(s) :

Mme SAVIN Brigitte donne pouvoir à Mme TEILLET Karine

### Absent(s) :

Mme PAQUET Stéphanie

### Excusé(s) :

Mme LAJOUAIS Amanda, Mme OUVRART Sandrine, Mme SAVIN Brigitte

Secrétaire de séance : M. VENEAU Antoine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

### Approbation du compte-rendu du 14 mars 2022

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Numéro interne de l'acte : 2022-05**

#### **Objet : Dossier d'aide**

Le département des Deux-Sèvres, l'antenne médico-sociale du Clou-Bouchet a adressé auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Plaine-d'Argenson une demande d'aide financière de 300 euros pour des frais d'obsèques.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président, sur la situation du demandeur décide d'attribuer une aide de 300 €uros. Cette aide sera versée au cabinet de recouvrement PROTIGO pour rembourser une partie de la dette auprès de la SARL ALLARD.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **Numéro interne de l'acte : 2022-06**

#### **Objet : Révision des modalités et conditions d'attribution des aides existantes**

Constatant l'absence de demandes facultatives, il est décidé de modifier les modalités d'attribution et le montant de certaines aides facultatives conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, il est décidé de recommuniquer sur le gazouillis et notamment d'expliquer plus précisément la notion de Quotient Familial conditionnant l'accès à ces aides.

La nouvelle grille des aides facultatives entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### Plantation d'arbres

Monsieur le Président informe qu'il avait été décidé de planter un arbre pour chaque nouveau-né domicilié sur la commune. La dernière année prise en compte pour la précédente plantation d'arbres est 2019.

Il convient par conséquent de commander de nouveaux arbres pour les enfants nés entre 2020 et 2022. Actuellement 22 enfants concernés, à réajuster avec ceux qui seront nés d'ici la fin de l'année 2022 et vérifier si deux d'entre eux sont toujours domiciliés sur la commune.

La date retenue pour la plantation est le samedi 25 février 2023 à Saint Etienne la Cigogne, espace mairie, atelier). A voir plus précisément avec Mr RIVIERE Jacky, maire délégué de la commune de Saint Etienne la Cigogne.

Il faudra prévoir également les arbres à remplacer au lieu-dit les Aiguis. Opération qui sera réalisée par les agents techniques.

Pour les nouvelles plantations, Madame TEILLET Karine se charge de faire les ardoises (prénom et année de naissance de l'enfant), en début d'année prochaine, avec les membres bénévoles du CCAS. Les agents municipaux seront sollicités pour faire l'inventaire des ardoises stockées à l'atelier de Prissé et pour prévoir des piquets plus hauts que ceux confectionnés pour les Aiguis.

Une information sera communiquée ultérieurement aux parents.

### Nouvelles aides facultatives

Avant de connaître les attentes des habitants, un sondage sera fait au travers du Gazouillis pour voir la pertinence de mettre en place deux nouvelles aides facultatives :

#### Bourse solidarité intergénérationnelle

Destinée aux personnes de 18 à 30 ans (aidants)

Bénéficiaires : Personnes de plus de 60 ans (personne aidée)

Engagement : 10 heures minimum sur une période de trois mois

Type d'aide : ménage, repassage, jardinage, tonte pelouse, nettoyage vitres, courses... etc...

Montant de l'aide à définir

#### Aide administrative

Destinée aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre administratif

Aidants : toute personne souhaitant venir bénévolement en aide

Type d'aide envisagée : Réalisation d'un dossier de demande d'aide financière (APA par exemple), Aide à la déclaration d'impôts, Relations avec les administrations, administration de comptes bancaires, Recherche d'emploi, constitution dossier de retraite, gestion et rédaction de courriers, classement documents administratifs...etc...

S'agissant des deux autres aides facultatives évoquées lors de précédentes réunions du CCAS :

- L'aide aux devoirs est abandonnée (il existe déjà de nombreux dispositifs gratuits mis en place par l'Education Nationale).
- Taxis solidaires : Mis de côté dans l'immédiat du fait de la complexité de mise en œuvre et en attendant de connaître plus précisément le contenu du POA Déplacements du PLUID en cours d'élaboration qui contient notamment une action « Coordonner la mise en œuvre d'une offre de transport solidaire ».